

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. Letchimy, M. Manscour, M. Lurel, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc, M. Chanteguet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« , en lien avec l'activité de commerce maritime et portuaire de la circonscription ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de réforme portuaire n°2008-660 et le projet de loi de réforme des ports d'outre-mer participent du souci d'une plus grande adéquation entre la gestion de chaque port et le contexte de chaque circonscription.

Cet amendement vise, par conséquent, à conforter cet objectif en précisant les qualités requises pour la représentation du monde économique, notamment une connaissance, par la pratique, des réalités de la place portuaire.